



Négociations commerciales – Division Amérique du Nord
Affaires mondiales Canada
111, promenade Sussex
Ottawa (Ontario) K1N 1J1

Par courriel : CUSMA-Consultations-ACEUM@international.gc.ca

À l'attention de : *Consultations sur l'ACEUM*

novembre 6, 2025

Objet : Commentaires des PFLC sur les priorités de l'ACEUM en matière de fruits et légumes frais

Introduction

Les Producteurs de fruits et légumes du Canada (PFLC) se réjouissent de pouvoir contribuer à la consultation du gouvernement du Canada sur la modernisation de l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACEUM). Le commerce nord-américain de fruits et légumes frais repose sur un engagement commun en faveur de l'ouverture des marchés et d'une logistique intégrée. L'ACEUM a contribué à ces résultats, car il a facilité les mouvements transfrontaliers, favorisé les relations commerciales et permis aux consommateurs de tout le continent d'avoir accès à des fruits et légumes frais toute l'année.

Le secteur horticole canadien ne cherche pas à modifier fondamentalement l'accord commercial actuel. Il appelle plutôt à la préservation des mécanismes clés qui fonctionnent, à des améliorations ciblées des aspects pratiques qui ont une incidence sur les denrées périssables, et à la reconnaissance du fait que le commerce des fruits et légumes frais est différent de celui des autres produits agricoles. L'intérêt principal du secteur horticole canadien est de maintenir la chaîne d'approvisionnement nord-américaine actuelle, qui est solide et fiable, tout en procédant à des ajustements mesurés qui reflètent les réalités du terrain pour les producteurs et les expéditeurs.

Recommandations

Les sept recommandations suivantes définissent les problèmes qui nuisent au commerce du secteur des fruits et légumes frais du Canada dans le cadre de l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACEUM). Elles reflètent les réalités opérationnelles auxquelles sont confrontés les exportateurs, et les domaines dans lesquels des améliorations ciblées et mesurées peuvent renforcer l'efficacité de l'Accord actuel en ce qui concerne les denrées périssables.

1. Garantir des conditions concurrentielles sur un marché nord-américain intégré

Les producteurs canadiens sont en concurrence sur un marché nord-américain intégré, où les différences entre les réglementations nationales, les coûts des intrants, et les programmes gouvernementaux transfrontaliers influencent de plus en plus les prix, les décisions de production, et l'accès aux clients. Les obligations réglementaires nationales liées à la tarification du carbone, à l'énergie, à l'emballage, et à la responsabilité élargie des producteurs (REP), ainsi que les rapports sur les données ou la conformité, ajoutent des coûts mesurables aux décisions de production et de commercialisation au Canada. Aux États-Unis, des programmes financés par le gouvernement fédéral, tels que l'Environmental Quality Incentives Program (EQIP), le Conservation Stewardship Program (CSP) et diverses initiatives de prêts et de subventions dans le cadre du Farm Bill (loi agricole américaine), Oapportent un soutien financier aux producteurs qui adoptent des pratiques résilientes au changement climatique et axées sur la conservation. Ces programmes peuvent réduire les coûts de production, modifier les décisions de plantation et influencer les conditions du marché tout au long de la chaîne d'approvisionnement intégrée de l'Amérique du Nord.

Puisque les marchés des fruits et légumes frais sont fortement intégrés au niveau du commerce de détail, ces différences de politiques ont un effet direct sur la compétitivité. Les producteurs des trois régions de l'ACEUM vendent en fin de compte aux mêmes réseaux de distributeurs et de détaillants, ce qui signifie que les asymétries des coûts de production influencent l'établissement des prix, la planification des volumes, et la répartition des investissements. Par exemple, un producteur canadien confronté aux exigences de la REP et de la tarification du carbone peut être en concurrence pour le même espace de vente au détail qu'un fournisseur américain qui n'est pas confronté à des coûts équivalents liés à la conformité, ce qui nuit directement aux marges et à la sélection des produits offerte à l'acheteur. Un accord stable et prévisible bénéficie de mécanismes qui reconnaissent ces différences de coûts structurels et contribuent à garantir que les produits cultivés au Canada restent viables sur le plan commercial, dans un marché commun.

Recommandations

- Mettre en place un mécanisme trilatéral officiel d'échange d'informations et de consultation dans le cadre de l'architecture de collaboration de l'ACEUM afin de suivre les politiques nationales – telles que les subventions, les coûts réglementaires, et les mesures de conformité environnementale – qui ont des effets mesurables sur la production horticole et les flux commerciaux.
- Envisager des mesures canadiennes ciblées et à échéance déterminée (p. ex., des programmes de partage des coûts, des crédits d'impôt ou des ajustements réglementaires) pour les producteurs qui privilégient l'exportation et qui sont confrontés à des désavantages confirmés et attribuables aux différences de politiques transfrontalières, tout en respectant les obligations commerciales internationales.

- Rétablir un forum trilatéral de collaboration réglementaire (sur le modèle de l'ancien Conseil de coopération en matière de réglementation) afin d'évaluer comment les asymétries liées aux politiques influencent les caractéristiques des acheteurs, les contrats d'approvisionnement et les conditions d'accès au marché sur l'ensemble du continent.

2. Moderniser les pratiques douanières

Le franchissement des frontières en temps opportun et de manière prévisible est essentiel pour le commerce des fruits et légumes frais en raison de la nature hautement périssable de ces produits. Même de brefs retards aux ports d'entrée peuvent entraîner des pertes, une diminution de la qualité, des pertes financières, ou l'annulation de livraisons. Si la plupart des expéditions se déroulent sans problème, le secteur a récemment enregistré une augmentation de la fréquence des inspections, des retenues secondaires imprévues et des perturbations liées à des pannes de système ou à des actions syndicales, même lorsque les documents sont complets et que les exigences en matière de conformité sont respectées.

Les procédures habituelles aux frontières ne sont pas toujours conçues pour tenir compte du caractère périssable des denrées. Pourtant, les chaînes d'approvisionnement en fruits et légumes frais utilisent déjà le suivi en temps réel, la documentation numérique et les certifications de tiers pour garantir la conformité et la transparence. Le régime douanier prévu par l'ACEUM devrait tenir compte de ces réalités opérationnelles et permettre un traitement plus réactif et plus simplifié des envois à faible risque et parfaitement conformes. S'appuyant sur les engagements actuels de l'ACEUM en matière de douanes et de facilitation du commerce, sur les programmes Négociants fiables/EXPRES et sur le travail de collaboration de la stratégie du périmètre Canada–États-Unis (« Par-delà la frontière »), les PFLC recommandent un petit projet pilote, à échéance, afin de rendre ces outils opérationnels pour les denrées périssables, dans le cadre des autorités actuelles et sans créer de nouveau programme.

Le Canada peut s'appuyer sur la collaboration actuelle en matière de périmètre en poursuivant une stratégie nord-américaine renouvelée en la matière, soutenue par une coordination trilatérale par le biais de mécanismes tels que l'Organisation nord-américaine pour la protection des plantes (NAPPO). Cette coordination permettrait de renforcer les protections phytosanitaires, de favoriser l'échange de renseignements en temps réel et d'éviter les réponses fragmentées qui perturbent le commerce des denrées périssables.

Recommandations

- Piloter une « voie verte » à durée déterminée dans un nombre limité de ports d'entrée à fort trafic pour les expéditions de fruits et légumes frais entièrement conformes, en utilisant les capacités actuelles de Négociants fiables/EXPRES en matière d'admissibilité et de manifeste électronique. Fixer des objectifs de service clairs (p. ex., des périodes d'inspection/de traitement) et publier des mesures de

performance de base en matière de respect des délais afin d'évaluer les résultats avant toute mise à l'échelle.

- Élaborer des plans d'urgence conjoints entre les partenaires de l'ACEUM, en tirant parti des accords bilatéraux actuels, afin de gérer le réacheminement, le prédédouanement, et le triage des inspections en cas de grève, de conditions météorologiques défavorables ou de pannes de système, de manière à ce que la circulation de denrées périssables soit traitée en priorité sans qu'il soit nécessaire de modifier la législation.
- Promouvoir la reconnaissance mutuelle des documents électroniques et des dossiers de conformité (guichet unique/documents électroniques, pistes de vérification, statut de transporteur de confiance) afin de réduire les contrôles manuels et d'accélérer le traitement des chargements à faible risque, en priorisant les ports pilotes.

3. Promouvoir une collaboration réglementaire fondée sur la science et les échéances

Les expéditions de fruits et légumes frais sont de plus en plus perturbées par des retards ou des rejets liés à des normes sanitaires et phytosanitaires (SPS) et à des obstacles techniques au commerce (OTC), en raison notamment de la divergence des réglementations, de l'évolution des exigences en matière d'étiquetage et de l'intensification des activités d'inspection. Ces problèmes surviennent souvent même lorsqu'il n'y a aucune préoccupation sous-jacente liée à la sécurité alimentaire. Pour les denrées périssables, même de courtes retenues administratives peuvent rendre une cargaison invendable.

Les chapitres SPS et OTC de l'ACEUM prévoient des mécanismes de prise de décision fondée sur des données scientifiques, mais leur mise en œuvre n'a pas suivi le rythme imposé par l'urgence des délais dans la logistique moderne du secteur des fruits et légumes. Le manque de coordination ou de clarté nuit à la prévisibilité dont les exportateurs ont besoin. Les retards qui peuvent être tolérés pour les biens durables sont catastrophiques pour les fruits et légumes frais.

Recommandations

- Établir des normes de service à échéances en ce qui concerne les décisions SPS/OTC liées aux denrées périssables, avec des procédures de recours clairement définies en cas de dépassement des délais.
- Accorder la priorité au rapprochement ou à l'équivalence des LMR lorsqu'il existe des normes internationales ou que la science le justifie, et publier des directives communes afin de réduire le nombre de retenues ponctuelles.
- Créer une procédure de résolution accélérée pour les principaux produits horticoles, en utilisant des modèles de documents communs et des exigences convenues en matière de données afin de raccourcir les délais d'examen et de validation.

4. Soutenir la protection des paiements grâce à la réciprocité de la Perishable Agricultural Commodities Act (PACA)

La sécurité des paiements est fondamentale pour le fonctionnement du secteur des fruits et légumes frais, où les expéditions se font souvent rapidement, sur de longues distances et sans paiement préalable. La Perishable Agricultural Commodities Act (PACA) prévoit un mécanisme de confiance présumée qui protège les vendeurs contre les défauts de paiement lorsqu'ils effectuent des transactions sur le marché américain. Pendant de nombreuses années, les vendeurs canadiens n'ont pas bénéficié d'une protection équivalente lorsqu'ils vendaient sur le marché américain.

L'adoption par le Canada du projet de loi C-280, qui établit un régime similaire de fiducie présumée, a constitué une avancée majeure. Toutefois, les vendeurs canadiens restent sans protection aux États-Unis jusqu'à ce que la PACA soit modifiée pour reconnaître le système canadien. Cette reconnaissance dépend de la crédibilité, de la transparence et de la fonctionnalité de la mise en œuvre par le Canada de son propre cadre fiduciaire, qui comprend des réglementations claires, des obligations pour les fiduciaires et des procédures bancaires.

Recommandations

- Acheter la mise en œuvre du système canadien de fiducie présumée, dont les règlements, les directives en matière de conformité et les pratiques bancaires normalisées.
- Engager des discussions formelles avec le département américain de l'agriculture (USDA) et les parties prenantes concernées du Congrès afin d'obtenir la réciprocité relative à la PACA pour les exportateurs canadiens.
- Contrôler et évaluer les performances du système fiduciaire canadien en collaboration avec l'industrie, en veillant à ce qu'il fournisse l'assurance-crédit nécessaire à l'efficacité des échanges.

5. Permettre une mobilité transfrontalière rapide pour les spécialistes techniques

Le fonctionnement des infrastructures essentielles à l'exportation dans le secteur de l'horticulture – notamment le stockage climatisé, les systèmes de serres, les lignes d'emballage et les technologies de contrôle de la qualité – dépend de l'accès à un personnel technique hautement spécialisé. Lorsque l'équipement tombe en panne, les producteurs ont souvent besoin d'un service immédiat pour éviter les pertes de produits ou les retards d'expédition. Dans de nombreux cas, l'expertise requise se trouve juste de l'autre côté de la frontière.

Les dispositions actuelles en matière de mobilité de la main-d'œuvre dans le cadre de l'ACEUM n'incluent pas clairement ces fonctions spécialisées, ce qui crée une incertitude au moment de l'entrée et cause des retards qui peuvent compromettre les expéditions de denrées périssables. Il ne s'agit pas de cas d'immigration à long terme, mais

d'interventions à court terme, hautement prioritaires et essentielles pour maintenir la continuité des exportations de fruits et légumes frais.

Recommandations

- Allonger et clarifier la liste des services techniques admissibles dans le cadre des dispositions relatives à la mobilité de la main-d'œuvre de l'ACEUM afin d'y inclure les fonctions urgentes et essentielles à l'exportation.
- Établir une norme de traitement rapide – dans les 48 à 72 heures – pour les demandes d'entrée de techniciens liées à des pannes d'infrastructure ou d'équipement qui endommagent les denrées périssables.
- Créer un protocole de vérification, géré conjointement par l'industrie et le gouvernement, afin de valider l'urgence et la légitimité du déploiement des techniciens auprès des fonctionnaires des douanes et de l'immigration.

7. Favoriser l'harmonisation des coûts dans un marché partagé

Les producteurs horticoles canadiens s'adaptent à une gamme croissante d'exigences environnementales et réglementaires, notamment les pressions sur les coûts du carburant et de l'énergie associées aux systèmes de tarification du carbone, même dans les régions où la taxe carbone directe sur la consommation a été fixée à zéro, ainsi que les réglementations relatives à l'utilisation de l'eau, à l'emballage et à la gestion des déchets. Par exemple, les serres qui utilisent le gaz naturel pour le chauffage peuvent encore être confrontées à des coûts dans le cadre des systèmes de carbone provinciaux ou industriels, même si elles sont exemptées de la taxe fédérale sur les carburants. Ces obligations peuvent augmenter considérablement les coûts de production et de conformité. En revanche, des règles similaires sont souvent absentes ou mises en œuvre différemment aux États-Unis et au Mexique.

Cette divergence crée des asymétries structurelles en matière de coûts qui désavantagent les producteurs canadiens en concurrence dans un espace de vente au détail continental commun. Ces difficultés sont aggravées lorsque les grands détaillants nord-américains adoptent des normes uniformes en matière de chaîne d'approvisionnement, qui peuvent correspondre aux exigences réglementaires canadiennes, mais qui n'égalisent pas le coût sous-jacent de la conformité entre les régions. Bien que le leadership du Canada en matière de durabilité soit important, ces différences doivent être prises en compte pour maintenir la compétitivité des producteurs tournés vers l'exportation.

Recommandations

- Réaliser des études comparatives à l'aide du cadre de l'ACEUM afin de quantifier les asymétries des coûts réglementaires entre le Canada, les États-Unis et le Mexique pour les producteurs horticoles.
- Introduire des compensations ciblées ou des aides à la transition pour les producteurs canadiens lorsque des asymétries claires et persistantes sont déterminées.

- S'engager avec les principaux détaillants nord-américains pour promouvoir des attentes harmonisées en matière de conformité qui tiennent compte des différences régionales en matière d'obligations réglementaires.

Conclusion

Le commerce libre et ouvert des fruits et légumes frais est une réussite avérée dans le cadre de l'accord Canada–États-Unis–Mexique (ACEUM). Il dépend d'une logistique transfrontalière intégrée et entretient des relations commerciales étroites avec les acheteurs des États-Unis et du Mexique. Le maintien d'un accès à des échanges commerciaux équitables, prévisibles et fondés sur des données scientifiques est essentiel pour préserver ce succès et garantir que les fruits et légumes frais continuent de circuler efficacement dans toute l'Amérique du Nord. Les PFLC souhaitent poursuivre leur collaboration avec le gouvernement du Canada dans le cadre des négociations de l'ACEUM.

Contacts :

Erik Nielsen, Ph. D.

Directeur des politiques, de la recherche et des affaires publiques

Producteurs de fruits et légumes du Canada

enielsen@fvgc.ca

Angela Reid

Gestionnaire, politique et relations gouvernementales

Producteurs de fruits et légumes du Canada

areid@fvgc.ca

Les Producteurs de fruits et légumes du Canada (PFLC) représentent des agriculteurs de partout au pays qui produisent plus de 120 types de cultures différentes sur plus de 14 000 fermes, avec une valeur à la ferme de 8 milliards de dollars. Les PFLC sont une association nationale bénévole à but non lucratif basée à Ottawa. Depuis 1922, les PFLC défendent les intérêts du secteur des fruits et légumes frais au Canada et font la promotion d'une alimentation saine, sécuritaire et durable, assurant ainsi le succès et la croissance continus de l'industrie.